

HITECHPROS

Société anonyme au capital de 730.434,40 euros
Siège social : 15 17, boulevard du Général de Gaulle – 92120 Montrouge
440 280 162 R.C.S. Nanterre

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs et Mesdames les actionnaires sont informés qu'ils sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 5 avril 2007 à 14 heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de gestion et du conseil d'administration, rapport du président et présentation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006,
- rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours dudit exercice, sur le rapport du président et sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et L 225-38 du code de commerce,
- rapport spécial du conseil d'administration sur les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions,
- rapport spécial du conseil d'administration sur les attributions d'actions gratuites,
- approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006,
- quitus au président et au directeur général de la Société sous forme de société par actions simplifiée, aux administrateurs de la Société sous forme de société anonyme et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice écoulé,
- affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2006,
- examen des conventions visées aux articles L. 227-10 et L 225-38 du code de commerce,
- ratification de la décision de transfert du siège social prise par le conseil d'administration.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à cette assemblée, de s'y faire représenter par un mandataire actionnaire et membre de cette assemblée ou par son conjoint ou d'y voter par correspondance.

Le droit de participer aux assemblées est régi par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et est notamment subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Les propriétaires d'actions nominatives n'ont aucune formalité à remplir et seront admis sur simple justification de leur identité.

Les propriétaires d'actions au porteur doivent procéder au dépôt d'une attestation de participation trois jours ouvrés au moins avant la date fixée pour la réunion délivrée par leur intermédiaire financier.

L'actionnaire souhaitant utiliser la faculté de vote par correspondance pourra demander, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, un formulaire auprès de la Société Générale Securities Services/GIS, 32, rue du Champ de Tir, BP 81236, 44312 Nantes Cedex 03.

Il est rappelé que, conformément à la loi :

- le formulaire de vote par correspondance, dûment rempli, devra parvenir au siège social de la société ou à la Société Générale trois jours au moins avant la date de la réunion ;
- les propriétaires d'actions au porteur devront joindre au formulaire une attestation de participation établie par le dépositaire de leurs actions ;
- l'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter en vertu d'un pouvoir.

Des questions écrites peuvent être envoyées au plus tard le 4^{ème} jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit au plus tard le 30 mars 2007 :

- au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, adressée au président du conseil d'administration, ou
- à l'adresse électronique suivante : invest@hitechpros.com.

Conformément à la loi, tous les documents qui doivent être communiqués aux assemblées générales seront tenus, dans les délais légaux, à la disposition des actionnaires au siège social.

Le conseil d'administration